



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)

Résumé

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent. La Stratégie est un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre Stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie sont en cours d'élaboration, sur la base d'un cadre de haut niveau qui a été mis au point pour guider l'élaboration de ces plans d'action, ce qui donne suite à la demande des conférences régionales, qui ont appelé à ce que les situations et les particularités locales, nationales et régionales soient prises en compte. Une solide approche régionale permettra de s'assurer que la mise en œuvre est bien adaptée aux différents problèmes, besoins et capacités des pays en matière de science et d'innovation. La durée proposée pour les plans d'action régionaux est de quatre ans (2022-2025).

Le cadre de haut niveau mentionné ci-dessus présente les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie et propose un certain nombre de produits qui sont inspirés de la Stratégie. En outre, il associe les résultats et les facteurs de réussite de la Stratégie aux cibles des ODD pertinentes, qui ont été sélectionnées en prenant en compte l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires qui est inscrite dans le champ d'application de la Stratégie, ainsi que les principes directeurs de la Stratégie. Les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents ont également été indiqués en précisant que l'innovation et la technologie étaient des accélérateurs du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et étaient donc systématiquement intégrés à chacun des 20 DPP.

La Stratégie se veut cohérente par rapport aux documents stratégiques de la FAO et vise à favoriser leur renforcement mutuel. Ainsi, l'objectif des plans d'action régionaux sera non seulement de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, mais également de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO 2022-2031 relative au changement climatique et de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Ces plans d'action seront en outre alignés sur la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Le suivi s'inscrira dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et reflétera les trois dimensions de la durabilité. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil de la FAO se penchera sur un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, pour tenir compte d'évolutions importantes.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre note de l'approche adoptée pour l'élaboration des plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ismahane Elouafi
Scientifique en chef
Ismahane.Elouafi@fao.org
Tél.: +39 06 570 51082

(Veuillez adresser une copie à: COFO@fao.org)

I. Introduction

1. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été approuvée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent¹. La Stratégie est un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre Stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a pour objectif de renforcer les travaux de la FAO en matière de science et d'innovation en fournissant des orientations et en apportant cohérence et harmonisation à l'échelle de l'Organisation dans le domaine de la science et de l'innovation. Elle est fondée sur l'idée que la science et l'innovation, appuyées par des institutions fortes, une bonne gouvernance, une volonté politique, des cadres réglementaires propices et des mesures efficaces de nature à promouvoir l'équité au profit des acteurs des systèmes agroalimentaires, peuvent constituer un puissant moteur de transformation des systèmes agroalimentaires.

2. Le Conseil a souligné qu'il était important de disposer d'un plan d'action en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie. Le Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, a quant à lui souligné l'importance de l'approche adoptée pour la Stratégie, qui englobe tous les types d'innovations et toutes les disciplines scientifiques, y compris les approches systémiques, dans l'optique de sa mise en œuvre². Lors des conférences régionales de la FAO qui se sont tenues en 2022, la Stratégie a été accueillie favorablement et il a été demandé de prendre en compte les situations et les particularités locales, nationales et régionales³. Tout au long des consultations formelles et informelles, l'importance des approches régionales lors de la mise en œuvre de la Stratégie a été soulignée.

3. Afin de donner suite à la demande des conférences régionales, qui ont appelé à ce que les situations et les particularités locales, nationales et régionales soient prises en compte, des plans d'action régionaux sont en cours d'élaboration, sur la base d'un cadre de haut niveau qui a été mis au point pour guider l'élaboration de ces plans d'action, qui seront alignés sur les priorités et les initiatives régionales et y contribueront. Une solide approche régionale permettra de s'assurer que la mise en œuvre est bien adaptée aux différents problèmes, besoins et capacités des pays en matière de science et d'innovation, y compris en ce qui concerne les infrastructures et les niveaux d'investissement dans l'éducation, la recherche-développement et les capacités techniques nationales.

4. Le tableau 1 présente le cadre de haut niveau mentionné ci-dessus, indique les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie et propose un certain nombre de produits inspirés de la Stratégie afin de guider l'élaboration des plans d'action régionaux. Ce cadre associe les résultats et les facteurs de réussite de la Stratégie aux cibles des ODD pertinentes, qui ont été sélectionnées en prenant en compte l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires qui est inscrite dans le champ d'application de la Stratégie, ainsi que les principes directeurs de la Stratégie. Les DPP pertinents ont également été indiqués en précisant que l'innovation et la technologie étaient des accélérateurs du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et étaient donc systématiquement intégrés à chacun des 20 DPP. La Stratégie est, d'une manière générale, pertinente pour tous les DPP, mais le tableau 1 présente certains des DPP les plus étroitement liés à chacun des résultats. Ces DPP et cibles des ODD sont proposés sous réserve de confirmation, afin de donner des indications quant aux principaux domaines sur lesquels porte chacun des résultats, et pourraient être ajustés une fois les plans d'action régionaux mis au point, dans un souci de cohérence. La durée proposée pour les plans d'action régionaux est de quatre ans (2022-2025).

¹ Rapport de la cent soixante-dixième session du Conseil de la FAO (Rome, 13-17 juin 2022), annexe D. www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf.

² Rapport de la cent trente-troisième session du Comité du Programme (Rome, 16-20 mai 2022). www.fao.org/3/nj232fr/nj232fr.pdf.

³ Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (www.fao.org/3/ni472fr/ni472fr.pdf). Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (www.fao.org/3/ni469fr/ni469fr.pdf). Rapport de la trente-septième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (www.fao.org/3/ni471fr/ni471fr.pdf). Rapport de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Afrique (www.fao.org/3/ni468fr/ni468fr.pdf). Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe (www.fao.org/3/ni470fr/ni470fr.pdf).

5. La Stratégie se veut cohérente par rapport aux documents stratégiques de la FAO et vise à favoriser leur renforcement mutuel. Ainsi, l'objectif des plans d'action régionaux sera non seulement de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, mais également de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO 2022-2031 relative au changement climatique et de renforcer la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Ces plans d'action seront en outre alignés sur la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé.

6. Conformément au champ d'application de la Stratégie, les plans d'action régionaux privilégieront une approche générale qui englobe tous les types d'innovations et toutes les disciplines scientifiques et couvriront tous les secteurs et domaines des systèmes agroalimentaires. Ils prendront en compte l'importance des particularités des contextes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux lors de la mise en œuvre de la Stratégie, de sorte que tous les types de connaissances, de sciences et d'innovations soient accessibles et adaptables aux réalités locales. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment les petits États insulaires en développement (PEID), l'accent étant mis sur les petits producteurs, les exploitants familiaux, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et d'autres acteurs sous-représentés des systèmes agroalimentaires, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des ODD.

7. Le suivi s'inscrira dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et reflétera les trois dimensions de la durabilité. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil se penchera sur un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, pour tenir compte d'évolutions importantes.

Tableau 1: Cadre pour l'élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)

Les DPP et cibles des ODD ci-dessous sont proposés sous réserve de confirmation, afin de donner des indications quant aux principaux domaines sur lesquels porte chacun des résultats, et pourraient être ajustés une fois les plans d'action régionaux mis au point, dans un souci de cohérence.

Remarque: La liste des cibles des ODD pertinentes figure en annexe 1 et les DPP sont indiqués en annexe 2.

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
Pilier d'action 1: Renforcer une prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles		
Résultat 1.1: Les connaissances et les données sur les systèmes agroalimentaires sont renforcées.		
<p>1.1.1 La fourniture de biens publics mondiaux (y compris les biens publics numériques) est renforcée, notamment en ce qui concerne les questions émergentes et la prospective, grâce au renforcement des activités de la FAO visant à produire, collecter, analyser, communiquer et diffuser largement et de manière permanente des données, des informations et des connaissances aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p>1.1.2 Les données factuelles sont évaluées de manière rigoureuse, transparente et neutre, afin d'éclairer les activités techniques et les orientations en matière de normes de la FAO en se fondant sur les éléments disponibles les plus crédibles, les plus pertinents et les plus légitimes, y compris les résultats des approches systémiques et les connaissances des peuples autochtones et des petits exploitants.</p> <p>1.1.3 Les données sur l'efficacité, l'inclusion, l'accessibilité économique et les bénéfices et les</p>	<p>AP1, AP2, AN1, AN2, AN3, AN4, AN5, AE1, AE2, AE4, AV2, AV5, AV6</p>	<p>Le renforcement des connaissances et des données sur les systèmes agroalimentaires jette les bases nécessaires à la concrétisation du cœur du mandat de la FAO: éliminer la faim (2.1) et la malnutrition (2.2); accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3); assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire (2.4).</p>

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
<p>risques potentiels de l'utilisation de technologies et d'innovations sont évaluées sur la base des trois dimensions de la durabilité, au moyen d'une analyse des synergies et des arbitrages, d'évaluations de l'impact et du suivi et de l'évaluation des innovations et des technologies.</p> <p>1.1.4 Les plateformes multipartites et les mécanismes de facilitation permettant de partager l'expérience acquise par les pays et les parties prenantes sont renforcés.</p>		
<p>Résultat 1.2: L'interface entre science et politiques qui concerne les systèmes agroalimentaires est renforcée.</p>		
<p>1.2.1 La contribution de la FAO à l'interface entre science et politiques est renforcée aux niveaux national, régional et mondial afin de favoriser un dialogue structuré entre les scientifiques, les décideurs et les autres parties prenantes concernées, tout en prenant en compte les déséquilibres dans les rapports de force, l'objectif étant d'encourager un processus d'élaboration de politiques inclusif et fondé sur la science et des données factuelles en vue d'accroître la cohérence des politiques, l'adhésion commune à celles-ci et l'action collective.</p> <p>1.2.2 Les besoins des Membres en matière d'information et d'analyses sont satisfaits, par exemple grâce à l'établissement de comités scientifiques interdisciplinaires ad hoc composés d'experts mondiaux représentant toutes les régions et chargés d'examiner des questions clés.</p>	<p>AN1, AV2</p>	<p>Le renforcement de l'interface entre la science et les politiques qui concerne les systèmes agroalimentaires contribue directement à une prise de décisions dynamique, inclusive, participative et représentative (16.7) et au renforcement de la cohérence des politiques de développement durable (17.14) et contribue indirectement à la mise en place de systèmes agroalimentaires durables.</p>

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
<p>1.2.3 Des orientations normatives pour l'élaboration de politiques destinées aux systèmes agroalimentaires selon un processus inclusif et fondé sur la science et des données factuelles ont été mises au point, afin de s'assurer de l'efficacité des décisions prises en matière de politiques en s'appuyant sur des éléments scientifiques et factuels suffisants, pertinents et crédibles.</p>		
<p>Résultat 1.3: La recherche aux fins du développement est renforcée.</p>		
<p>1.3.1 L'investissement public dans la recherche est promu, notamment dans la science de la durabilité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, afin d'aborder les problèmes systémiques de manière globale.</p> <p>1.3.2 La coopération avec des organisations de recherche régionales, nationales et locales (tant formelle qu'informelle) et le renforcement de leurs capacités sont appuyés, afin de tirer parti de l'impact collectif et des avantages comparatifs.</p> <p>1.3.3 Les approches participatives et axées sur la demande sont promues tout au long du cycle de recherche, dans lequel les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs sont prises en compte.</p> <p>1.3.4 Les partenariats sont mis à profit pour développer conjointement un programme mondial commun sur la science et l'innovation.</p>	<p>AP1, AP2, AV6</p>	<p>Le renforcement de la recherche aux fins du développement contribue directement à l'accroissement des investissements dans l'amélioration des capacités productives agricoles dans les pays en développement, notamment par l'intermédiaire des services de recherche et vulgarisation agricoles (2.a). Il est étroitement lié aux cibles qui consistent à renforcer la recherche scientifique et à encourager l'innovation (9.5), à soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique (9.b) et à augmenter le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement (4.b). Les techniques marines (14.a) sont un des domaines de recherche spécifiques liés aux systèmes agroalimentaires mis en avant dans le Programme 2030.</p>

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
Pilier d'action 2: Soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national		
Résultat 2.1: L'accès et le recours des petits producteurs, des exploitants familiaux et des autres acteurs des systèmes agroalimentaires à des innovations et des technologies inclusives, financièrement abordables et spécifiques au contexte qui visent à mettre en place des systèmes agroalimentaires durables sont renforcés.		
<p>2.1.1 L'équité d'accès à des innovations (y compris sociales, politiques, financières ou institutionnelles) et des technologies inclusives, financièrement abordables et spécifiques au contexte et leur utilisation dans l'optique de parvenir à des systèmes agroalimentaires durables ont été renforcées, l'accent ayant été mis sur l'adaptation des innovations et des technologies aux besoins locaux au moyen d'approches participatives, fondées sur les besoins et axées sur les problèmes qui répondent aux besoins des petits producteurs et autres groupes sous-représentés.</p> <p>2.1.2 Les expériences prometteuses sont transposées à plus grande échelle et dupliquées, en veillant aux besoins en matière d'infrastructures et d'éducation.</p> <p>2.1.3 Des informations récentes sur l'ensemble des innovations et leur impact sont communiquées, notamment par l'intermédiaire des services de communications ruraux.</p> <p>2.1.4 Les possibilités d'accès des pays aux innovations et aux technologies sont évaluées et partagées.</p>	<p>AP1, AP2, AP4, AP5, AN4, AE1, AE3, AE4, AV2, AV4, AV5</p>	<p>Le renforcement de l'accès aux innovations et aux technologies est directement lié à la cible qui consiste à faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et aux services, y compris à des nouvelles technologies appropriées (1.4).</p> <p>Le renforcement de l'accès aux innovations et aux technologies contribue également à de nombreuses cibles des ODD dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires: agriculture (2.3 et 2.4), pêches (14.2) et biodiversité (15.5), dans le contexte du changement climatique (13.1). Il est également associé à la promotion des moyens scientifiques et technologiques qui permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables (12.a). Ce résultat est directement lié à la cible qui consiste à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation (8.2), y compris par l'accès aux technologies de l'information et des communications (9.c).</p> <p>Le renforcement de l'accès aux innovations et aux technologies sera effectué de façon à contribuer aux emplois décents (4.4), à réduire la proportion de jeunes non</p>

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
		scolarisés et sans emploi ni formation (8.6), à favoriser l'autonomisation des femmes (5.b) et, d'une manière générale, à faire croître les revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres (10.1) et à promouvoir l'inclusion (10.2).
Résultat 2.2: Les capacités des systèmes nationaux d'innovation agroalimentaire en matière d'établissement de priorités, de mise au point conjointe et de transposition à plus grande échelle d'innovations et de technologies qui contribuent à parvenir à des systèmes agroalimentaires durables sont renforcées.		
<p>2.2.1 Les capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire en matière d'établissement de priorités, de mise au point conjointe et de transposition à plus grande échelle d'innovations et de technologies pertinentes et adaptées qui contribuent à parvenir à des systèmes agroalimentaires durables sont renforcées.</p> <p>2.2.2 Les services de vulgarisation et de conseil pluralistes et coordonnés qui favorisent l'échange de connaissances d'agriculteur à agriculteur sont promus.</p> <p>2.2.3 Des plateformes et des pôles nationaux et régionaux d'innovation permettant de partager les connaissances et de renforcer les capacités sont établis ou renforcés.</p> <p>2.2.4 Les échanges de connaissances et d'expériences entre les pays et entre les régions sont promus.</p>	API, AV5, AV6	Le renforcement des capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire est un résultat de l'accroissement des investissements visant à renforcer les capacités productives agricoles (2.a).

Résultats et proposition de produits pour la Stratégie de la FAO relative à la science et à l'innovation	DPP	Contribution aux cibles des ODD (indiquées entre parenthèses)
<p>Résultat 2.3: Les capacités nationales permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les stratégies, les politiques et les cadres réglementaires en matière de science, de technologies et d'innovation sont renforcées.</p>		
<p>2.3.1 Des orientations sur les politiques nationales, le cadre réglementaire, les dispositifs institutionnels, les systèmes de gouvernance et les nouvelles technologies sont fournies aux pays.</p> <p>2.3.2 L'inclusion des femmes et l'égalité en matière de pouvoir de décision lors de la mise au point de cadres juridiques, de politiques, de programmes et d'initiatives sont promues.</p> <p>2.3.3 Les capacités nationales ayant trait à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des cadres sont renforcées.</p> <p>2.3.4 Les échanges de connaissances, d'expérience et de pratiques optimales entre les pays et entre les régions sont promus.</p> <p>2.3.5 Les pays reçoivent une aide pour recueillir, analyser et utiliser des informations liées à la technologie et à l'innovation lors de la prise de décisions.</p>	<p>AP1, AN1, AN3, AV2, AV5</p>	<p>Le renforcement des capacités nationales en matière de politiques et de cadres réglementaires sur la science, la technologie et l'innovation contribue à la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives et l'innovation (8.3), soutient les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement (9.b) et renforce la cohérence des politiques de développement durable (17.14)</p>

Pilier d'action 3: Renforcer les capacités de la FAO de mieux servir ses Membres

Le pilier d'action 3 portant sur le renforcement des capacités internes de la FAO, son suivi sera assuré au moyen des indicateurs de performance clés pertinents du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, y compris ceux de l'objectif 6 (Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs).

Résultat 3.1: La gestion des connaissances et l'échange d'informations et de données d'expérience sont renforcés.

3.1.1 La gestion des connaissances est renforcée afin d'améliorer le partage des connaissances, l'apprentissage et l'intégration des enseignements tirés.

3.1.2	Les orientations en matière de normes sont éclairées par les enseignements tirés des interventions techniques.
Résultat 3.2: La communication scientifique est renforcée	
3.3.1	La communication scientifique est renforcée afin de sensibiliser davantage le public et de favoriser le dialogue scientifique fondé sur des données factuelles.
Résultat 3.3: Les capacités d'appui à la science et à l'innovation sont renforcées dans l'ensemble de l'Organisation.	
3.3.2	Les capacités de la FAO sont renforcées, afin d'accroître le recours à la science et à l'innovation dans l'ensemble de son programme de travail, en particulier au niveau des pays.
3.3.3	L'alignement entre la Stratégie en matière de science et d'innovation et des initiatives de l'Organisation telles que l'Initiative Main dans la main et les plans de travail des politiques et stratégies actuelles de la FAO est promu.
3.3.4	Les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de la FAO sont suivis et les enseignements tirés sont intégrés.
Facteurs de réussite	
Les facteurs de réussite permettent de s'assurer que l'environnement est favorable et seront mesurés au moyen des indicateurs de performance clés pertinents du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en particulier ceux qui correspondent à l'objectif fonctionnel 7: Activités de diffusion. En outre, le facteur de réussite «Financement novateur» sera aligné sur les DPP pertinents, notamment l'AP5, l'AV5 et l'AV6.	
Partenariats porteurs de transformation	
1.	Les partenariats porteurs de transformation et la collaboration multisectorielle, y compris la coopération Sud-Sud ou triangulaire, qui mettent à profit la science et l'innovation sont redynamisés, soutenus et développés, afin de renforcer l'accès aux connaissances et aux capacités, de les exploiter et de tirer parti des investissements.
2.	La collaboration avec des entités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de l'innovation est renforcée, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome, et le Mécanisme de facilitation des technologies et l'interface entre la science et les politiques au sein du système des Nations Unies sont appuyés.
3.	Les mécanismes de coopération novateurs sont renforcés, notamment les centres mixtes établis avec des entités du système des Nations Unies.
Modes de financement novateurs	
1.	Les initiatives et programmes visant à renforcer les modes de financement et les réseaux de financement novateurs sont recensés et promus.

2. Les capacités des Membres et du personnel de la FAO à contribuer au développement de modes de financement et de réseaux de financement novateurs sont renforcées.
3. La coopération est renforcée dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation, y compris les connaissances traditionnelles, notamment grâce au partage volontaire de connaissances et de pratiques, à la recherche et au transfert de technologies selon les conditions convenues d'un commun accord et grâce à un accès plus équitable aux résultats de la recherche et aux technologies selon les conditions convenues d'un commun accord aux niveaux national, régional et international, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou triangulaire, et l'accès aux investissements et aux ressources financières est amélioré.

Annexe 1: Cibles des ODD pertinentes

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agroalimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable d'ici à 2020.

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Annexe 2: Domaines prioritaires du Programme (DPP) de la FAO

AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable

AP2: Transformation bleue

AP3: Approche «Une seule santé»

AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs

AP5: Agriculture numérique

AN1: Une alimentation saine pour tous

AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables

AN3: Des aliments salubres pour tous

AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires

AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux

AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets

AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture

AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables

AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales

AV2: Transformation rurale inclusive

AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires

AV4: Systèmes agroalimentaires résilients

AV5: Initiative Main dans la main

AV6: Accroissement des investissements